

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 1/6
	Révision n°: 1
<b>CIMENT FLEX</b>	Date : 29/01/2021
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504140-504150</b>

### **Fournisseur**

## **TECK STONE**

IPC - 10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.80.92.11  
teck-stone@teck-stone.com

## **SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : CIMENT FLEX

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Résine élastique adhérente pour ciment/mortier/enduit

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS**

Voir fournisseur.

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

### **1.5. Autre information**

Réservé à un usage professionnel.

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Néant

### **2.2. Eléments d'étiquetage**

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

#### **Phrase EUH**

EUH208 : Contient 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one and 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1), 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

L'article traité contient des produits biocides.

### **2.3. Autres dangers**

Aucune donnée n'est disponible.

## **SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants**

### **3.1. Substances**

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### **3.2. Mélanges**

#### **Nature chimique**

Polymère dispersion aqueuse.

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2/6
	Révision n°: 1
<b>CIMENT FLEX</b>	Date : 29/01/2021
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504140-504150</b>

## SECTION 4 : Premiers secours

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. (si possible lui montrer la FDS).

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

Déplacer la personne à l'air frais.

Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Retirer les vêtements souillés.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

#### En cas de contact oculaire

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 mn en maintenant les paupières écartées.

Requérir une assistance médicale.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin.

NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

#### Symptômes

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Non inflammable.

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1. Moyens d'extinction appropriés

Non combustible.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements de protection spécial pour les pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### Informations supplémentaires

Le produit lui-même ne brûle pas.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3/6
	Révision n°: 1
<b>CIMENT FLEX</b>	Date : 29/01/2021
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504140-504150</b>

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau ou dans le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthode de nettoyage

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement.

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir § 8.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

#### Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 35 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

Ne pas congeler.

### 7.3. Utilisation finale particulière

Consulter la Fiche Technique pour l'utilisation de ce mélange.

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

#### Protection oculaire

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 4/6
	Révision n°: 1
<b>CIMENT FLEX</b>	Date : 29/01/2021
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504140-504150</b>

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

### Protection des mains

Matière des gants à porter : Caoutchouc nitrile, délai de rupture : 480 min. ; Épaisseur du gant : 0.1 - 0.4 mm.

Remarques : Gants de protection conformes à EN 374.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

### Protection de la peau et du corps

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Protection des voies respiratoires

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

### Mesures de protection

S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Conseils généraux

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide, dispersion aqueuse
Couleur	: Blanc
Odeur	: Type ester.
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 2-3
Point de solidification	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée n'est disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Environ 23hpa (20°C)
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 0.9-1.1
Hydrosolubilité	: Insoluble, complètement miscible, dans toutes les proportions
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique	: 200-20.000 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

### 9.2. Autres informations

COV : Non renseigné

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans le § 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter : les températures extrêmes et lumière du soleil directe.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5/6
	Révision n°: 1
<b>CIMENT FLEX</b>	Date : 29/01/2021
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504140-504150</b>

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité (suite)

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

#### 12.1.2. Mélange

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.2.1. Mélange

Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

#### Elimination physico-chimique

: 98 % - Méthode OCDE Ligne directrice 302.

#### Remarque

: Le produit peut être éliminé de l'eau par des procédés abiotiques, par exemple absorption sur boues activées.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.3.1. Mélange

Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Les eaux résiduaires de l'étape suivante devraient faire l'objet d'un traitement approprié en accord avec les réglementations locales.

#### Emballages souillés

En accord avec les réglementations locales et nationales.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 6/6
	Révision n°: 1
<b>CIMENT FLEX</b>	Date : 29/01/2021
	Remplace la fiche : 02/09/2019
	<b>504140-504150</b>

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté de la réglementation au Transport.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.5. Biocide (Règlement (UE) 528/2012)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

N° ICPE Désignation de la rubrique

Régime Rayon

Aucune donnée n'est disponible.

**Régime** : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

**Rayon** : Rayon d'affichage en Kilomètres.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

Néant

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : Tous les § + références

*Fin du document*